

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen de la motion de M. le Conseiller Bart WIND
du 3 septembre 2015 (PV point 9.3)**

intitulée

Rachat de l'électricité au prix du marché.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 26 octobre 2015.

Elle était composée de Messieurs Pierre ARNABOLDI, Pascal BLUM, Brian OOSTERHOFF, Olivier DI PRINZIO, Nicolas DURUSSEL, Thomas JENNI, Bart WIND et de la soussignée, désignée rapportrice.

La délégation municipale était composée de Madame Marianne SAVARY, Municipale, ainsi que de Messieurs Philippe GENDRET, chef du service des énergies, Jean-Marc SUTTERLET, responsable de la section réseau électrique, et Daniel BADOUX, chef de produits énergies. Nous les remercions pour leurs explications et leurs informations.

Préambule

La motion de M. Bart Wind propose que la ville devienne pionnière dans la gestion du marché de l'électricité sur son territoire. Telle que formulée, la motion demande de dynamiser le prix d'achat de l'électricité aux particuliers (58 entités concernées sur le territoire communal pour une production moyenne d'une valeur de 5'000.-/an).

Difficultés de mise en œuvre

Plusieurs difficultés se présentent pour la réalisation d'un tel projet :

1. l'achat et la vente d'énergie sont régis par des lois fédérales. Dans le cas de l'achat d'énergie aux particuliers, il s'agit de rétribution à prix coûtant (RPC) ou de rétribution unique (RU) ;
2. la plus grande partie du courant est achetée entre 3 ans et 3 mois à l'avance en fonction de prévisions précises de consommation. La production des particuliers étant faible et fluctuante, il ne serait possible de la prendre en compte que pour la partie de courant achetée en fonction de la différence entre consommation prévue et effective ;
3. il faudrait mettre en place un système de type boursier à l'aide d'une plateforme internet (entre le coût et le suivi, environ 100'000.-/an) ;
4. ce projet nécessiterait l'installation de compteurs intelligents (« smart grid ») pour un coût de 2 à 6 millions.

La commission relève toutefois l'intérêt de la problématique, étroitement liée à la motion, du stockage d'énergie par des particuliers et salue le travail mené par les SEY sur ce plan. Ses membres seraient prêts à soutenir un postulat visant à encourager le service dans cette voie par l'étude des possibilités de concrétisation des recherches menées sur ce sujet.

Conclusions :

La commission, tenant compte de l'importance des investissements nécessaires pour mettre en œuvre cette motion et des gains quasi inexistantes qui en découleraient, vous propose de la rejeter par cinq voix contre et trois abstentions.

Joëlle Bettex, rapportrice

